

Dans le prolongement du précédent communiqué UFAP UNSa Justice, nous revenons sur les rebondissements de cette affaire. Grâce à l'énergie déployée par les avocats de notre collègue dans le temps de la garde à vue du prévenu, L'ITT initiale de notre collègue est revue à la hausse pour être portée à 15 jours au lieu de 5. C'est un élément important.

Une plainte est déposée pour enlèvement, séquestration, détention arbitraire, le tout augmenté de deux circonstances aggravantes.

La garde à vue du preneur d'otage est levée depuis ce matin 6h00, l'affaire devrait être renvoyée vers une comparution à délai différé. Voilà qui renverse la dynamique de départ, conduisant à précipiter l'action de la justice dans un dossier dont la gravité mérite une instruction approfondie. C'est là encore un point positif.

Il nous paraît utile de préciser qu'en aucune façon il n'a été question pour notre amie surveillante et ses avocats de déposer plainte contre l'institution contrairement à une information parue dans un journal régional.

L'UFAP UNSa Justice soulignait dès lundi le rôle prépondérant de l'auxiliaire d'étage dont l'intervention a donné l'opportunité aux agents présents de maîtriser l'agresseur. A ce titre, l'administration se doit de prendre en compte l'acte de bravoure du détenu et remercier les personnels concernés pour leur action déterminante.

Si le pire a été évité, il n'en reste pas moins que notre collègue est extrêmement éprouvée par les événements. Le moment propice, nous attendons de l'institution qu'elle prenne toute disposition pour qu'elle puisse un jour reprendre son activité dans un cadre favorable à la consolidation de son état de santé.

L'UFAP UNSa Justice dénonce depuis des années l'isolement des surveillants sur les coursives. Preuve est faite une fois de plus de la nécessité absolue de mettre en place une procédure de travail en binôme sous forme d'ilotage.

C'est une revendication forte de notre organisation mais nous sommes confrontés à une hiérarchie pénitentiaire frileuse et incapable de tirer des enseignements des drames à répétition supportés par ses personnels.

L'administration se limite trop souvent à comptabiliser les victimes, à leur adresser un petit message de soutien lorsqu'elle n'oublie pas de le faire, puis ferme les yeux jusqu'à la survenue du drame suivant. En résumé elle passe à autre chose, loin de la détention, elle n'a aucune idée de la pression supportée par son personnel, de son impact dans la durée. Elle analyse trop souvent les violences subies comme faisant partie des risques du métier.

C'EST INSUPPORTABLE !

TOUT N'EST PAS EVITABLE MAIS TANT PEUT ETRE FAIT POUR LIMITER LES RISQUES.

Pour l'UFAP UNSa Justice
Alain CHEVALLIER / Coralie MARY